

DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION, DU
JURIDIQUE & DES MOYENS

Cellule du Conseil Municipal

AH/Interne : 4542

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Décisions prises par le Maire par voie de délégation du conseil municipal

Par délibération modifiée n° 2014/518 du 14 avril 2014, le conseil municipal m'a autorisée à prendre, par délégation, les décisions qui relèvent de sa compétence et dans les matières indiquées à l'article L 122-20 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie.

En application des dispositions de l'article L 122-21 (alinéa 3) dudit code, je rends compte au conseil municipal des décisions que j'ai été amenée à prendre par délégation durant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2019 inclus.

I - DECISIONS DE CONCLURE ET DE REVISER LE LOUAGE DE CHOSES
POUR UNE DUREE N'EXCEDANT PAS DOUZE ANS

(Article L 122-20 – alinéa 5)

- Avenant 4 n° 2019/01 du 8 janvier 2019 à la convention n° 2015/1306 du 20 octobre 2015 autorisant la location, à titre précaire et révocable, à Monsieur Xavier JEZEGOU, d'un terrain nu situé au 4^{ème} KM, d'une superficie de 10 ares 22 centiares, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2015 jusqu'au 31 décembre 2017, non renouvelable par tacite reconduction.

Le présent avenant a pour objet de proroger à nouveau de 51 mois à compter du 1^{er} octobre 2015 jusqu'au 31 décembre 2019, moyennant un loyer de 43.632 F/CFP l'are conformément à la délibération du conseil municipal n° 2018/967 du 20 décembre 2018 fixant les tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2019.

- Avenant 4 n° 2019/02 du 8 janvier 2019 à la convention n° 2015/571 du 12 mai 2015 autorisant la location, à titre précaire et révocable, à la Société MARBRERIE NOUMEEENNE, d'un terrain nu sis commune de Nouméa – PK 4, d'une superficie de 10 ares 84 centiares, pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} mai 2015 jusqu'au 30 avril 2016, non renouvelable par tacite reconduction.

Le présent avenant a pour objet de proroger à nouveau la durée de la location de 56 mois à compter du 1^{er} mai 2015, soit jusqu'au 31 décembre 2019, moyennant un loyer de 43.632 F/CFP l'are conformément à la délibération du conseil municipal n° 2018/967 du 20 décembre 2018 fixant les tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2019.

- Avenant 4 n° 2019/03 du 8 janvier 2019 à la convention n° 2015/570 du 12 mai 2015 autorisant la location, à titre précaire et révocable, à la Société AUTO ACCESSOIRES EQUIPEMENTS, d'un terrain nu sis commune de Nouméa – PK 4, d'une superficie de 18 ares 57 centiares, pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} mai 2015 jusqu'au 30 avril 2016, non renouvelable par tacite reconduction.
Le présent avenant a pour objet de proroger à nouveau de 56 mois la durée de la location à compter du 1^{er} mai 2015 jusqu'au 31 décembre 2019, moyennant un loyer de 43.632 F/CFP l'are conformément à la délibération du conseil municipal n° 2018/967 du 20 décembre 2018 fixant les tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2019.
- Bail n° 2019/06 du 11 janvier 2019 autorisant la location, à titre précaire et révocable, à la Société NEWREST Restauration Française, d'un dock d'une superficie de 123,20 m², d'un terrain de 0,90 are et d'un espace partagé de 1,70 are, sis 11, rue Alfred Edighoffer, pour une durée de cinq ans à partir de la signature de l'acte jusqu'au 31 décembre 2023 non renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel de 50.000 F/CFP.
- Bail n° 2019/07 du 15 janvier 2019 autorisant la location à Monsieur François BREUGNON, d'une villa de type F5, située 2, rue d Sémaphore – Vallée du Génie, pour une durée d'un an renouvelable une fois, à compter du 1^{er} janvier 2019, moyennant un loyer mensuel de 190.000 F/CFP.
- Avenant 6 n° 2019/09 du 15 janvier 2019 à la convention n° 2015/1723 du 31 décembre 2015 conclue entre la Commune de Nouméa et la Société SODAUTO relative à la mise à disposition, à titre précaire et révocable, à la Société SODAUTO, d'un terrain nu, section Aérodrome, d'une superficie de 42 ares 12 centiares, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016 non renouvelable par tacite reconduction.
Le présent avenant a pour objet de proroger à nouveau de 48 mois la location à compter du 1^{er} janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2019, moyennant un loyer de 43.632 F/CFP l'are conformément à la délibération du conseil municipal n° 2018/967 du 20 décembre 2018 fixant les tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2019.
- Avenant 4 n° 2019/10 du 15 janvier 2019 à la convention n° 2015/569 du 12 mai 2015 conclu entre la Commune de Nouméa et la SCI JEANDOT FRERES relative à la location, à titre précaire et révocable, à la SCI JEANDOT FRERES, d'un terrain nu sis commune de Nouméa – PK 4, d'une superficie de 72 ares 02 centiares, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2015 jusqu'au 30 avril 2016, non renouvelable par tacite reconduction.
Le présent avenant a pour objet de proroger à nouveau la location du terrain de 56 mois à compter du 1^{er} mai 2015, soit jusqu'au 31 décembre 2019, moyennant un loyer de 43.632 F/CFP l'are conformément à la délibération du conseil municipal n° 2018/967 du 20 décembre 2018 fixant les tarifs des redevances et divers droits municipaux pour l'année 2019.
- Convention n° 2019/18 du 21 janvier 2019 autorisant la mise à disposition, à titre gratuit, à l'association «MEDOLIA», pendant la période scolaire 2019 d'une salle de classe de l'école primaire publique Antoinette Charbonneaux, située 1, rue André Rolly – Magenta, pour la mise en place d'activités pédagogiques.

- Convention n° 2019/31 du 28 janvier 2019 autorisant la mise à disposition à l'association Office du Tourisme d'un local municipal, d'une superficie de 62 m², un sanitaire partagé et d'une terrasse sis promenade Roger Laroque, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2019, renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel de 150.000 F/CFP
- Convention n° 2019/46 du 6 février 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Sabine MARTINEZ, Institutrice, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Candide Koch, située 33, rue Taragnat – Vallée des Colons, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 56.000 F/CFP pour 2 heures/semaine.
- Convention n° 2019/47 du 6 février 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Béatrice BARBANCON, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Candide Koch, située 33, rue Taragnat – Vallée des Colons, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 56.000 F/CFP pour 2 heures/semaine.
- Convention n° 2019/48 du 6 février 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Sophie BEAUMONT, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Candide Koch, située 33, rue Taragnat – Vallée des Colons, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 56.000 F/CFP pour 2 heures/semaine.
- Convention n° 2019/49 du 6 février 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Loren DE GUIO, Institutrice, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Paul Boyer, située 10, rue Bougainville – Faubourg Blanchot, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 56.000 F/CFP pour 2 heures/semaine.
- Avenant 1 n° 2019/52 du 7 février 2019 à la convention n° 2018/745 du 14 septembre 2018 autorisant la mise à disposition, à titre gratuit, à l'association CRESCENDO, les dimanches, de 14 H à 21 H et les mercredis, de 17 H à 20 H, du 1^{er} septembre 2018 au 30 novembre 2018, de locaux de l'école primaire publique Charles Bichon, située 82, avenue du Général de Gaulle - Orphelinat.
L'avenant a pour objet de modifier le planning d'occupation des salles : les dimanches, de 14 H à 21 H et les mercredis, de 17 H à 21 H, les lundis et mardis, de 17 H à 21 H, jusqu'au 31 mai 2019.
- Bail n° 2019/53 du 7 février 2019 autorisant la location à Mademoiselle Indra-Minah HELGEN d'un emplacement de parking automobile situé dans l'ensemble immobilier dénommé Parking Clémenceau, situé rue Georges Clémenceau – Centre-Ville, pour une durée allant du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2019, renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel de 11.500 F/CFP.

- Convention n° 2019/71 du 13 février 2019 autorisant la mise à disposition à Monsieur Benjamin CHAUVET, Instituteur, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Michel Amiot, située 10, rue de Prony - Magenta, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 112.000 F/CFP pour 4 heures/semaine.
- Bail n° 2019/90 du 26 février 2019 autorisant la location à Monsieur Philippe MORGAND d'un emplacement de parking automobile situé dans l'ensemble immobilier dénommé Parking Clémenceau, situé rue Georges Clémenceau – Centre-Ville, pour une durée allant du 18 février 2019 au 31 décembre 2019, renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel de 11.500 F/CFP.
- Bail n° 2019/91 du 26 février 2019 autorisant la location, à titre précaire et révocable, au Centre Hospitalier Spécialisé Albert Bousquet, pour une durée d'un an ferme, à compter du 11 janvier 2019, d'un terrain d'une superficie de 82 ares 65 centiares portant un bâtiment d'environ 700 m² et d'un parking, situé à l'Anse-Vata, moyennant un loyer annuel de 2.500.000 F/CFP, pour les activités du CHS.
- Bail n° 2019/92 du 26 février 2019 autorisant la location à Madame Marie LABORIEUX d'un emplacement de parking automobile situé dans l'ensemble immobilier dénommé Parking Clémenceau, situé rue Georges Clémenceau – Centre-Ville, pour une durée allant du 1^{er} février 2019 au 31 décembre 2019, renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel de 12.000 F/CFP.
- Convention n° 2019/93 du 26 février 2019 autorisant la mise à disposition à Monsieur Xavier CONTINOLLE, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Michel Amiot, située 10, rue de Prony - Magenta, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 28.000 F/CFP pour 1 heure/semaine.
- Convention n° 2019/94 du 26 février 2019 autorisant la mise à disposition, à titre gratuit, à l'association «PASPORT», pendant la période des vacances scolaires 2019 ainsi que tous les mercredis hors temps et vacances scolaires, de locaux des écoles primaires publiques de la Ville de Nouméa, pour l'organisation de centres de loisirs sans hébergement.
- Convention n° 2019/95 du 26 février 2019 autorisant la mise à disposition, à titre gratuit, à l'association «Ecole de Sports et de Loisirs», pendant la période des vacances scolaires 2019 ainsi que tous les mercredis hors temps et vacances scolaires, de locaux des écoles primaires publiques de la Ville de Nouméa, pour l'organisation de centres de loisirs sans hébergement.
- Convention n° 2019/96 du 26 février 2019 autorisant la mise à disposition, à titre gratuit, à la Fédération des Œuvres Laïques, pendant la période des vacances scolaires 2019 ainsi que tous les mercredis hors temps et vacances scolaires, de locaux des écoles primaires publiques de la Ville de Nouméa, pour l'organisation de centres de loisirs sans hébergement.

- Convention n° 2019/97 du 26 février 2019 autorisant la mise à disposition, à titre gratuit, à l'association «Sport Eveil Attitude», pendant la période des vacances scolaires 2019 ainsi que tous les mercredis hors temps et vacances scolaires, des locaux de l'école primaire publique de l'école Ernest Risbec, située 19, rue du Commandant Rivière – Trianon, pour l'organisation de centres de loisirs sans hébergement.
- Convention n° 2019/98 du 26 février 2019 autorisant la mise à disposition à Monsieur Florian FABRE, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Michel Amiot, située 10, rue de Prony - Magenta, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 112.000 F/CFP pour 4 heures/semaine.
- Convention n° 2019/99 du 26 février 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Nathalie CATTEAU, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Fernande Leriche, située 13, rue Pierre Sauvan – Anse-Vata, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 56.000 F/CFP pour 2 heures/semaine.
- Convention n° 2019/100 du 26 février 2019 autorisant la mise à disposition à Monsieur Jérémie LE ROUX, Instituteur, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Paul Boyer, située 10, rue Bougainville – Faubourg Blanchot, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 56.000 F/CFP pour 2 heures/semaine.
- Convention n° 2019/101 du 26 février 2019 autorisant la mise à disposition, à titre gratuit, à l'association «Les Villages de Magenta», pendant la période des vacances scolaires 2019 ainsi que tous les mercredis hors temps et vacances scolaires, de locaux des écoles primaires publiques de la Ville de Nouméa, pour l'organisation de centres de loisirs sans hébergement.
- Convention n° 2019/102 du 26 février 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Elodie DUMAS, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Michel Amiot, située 10, rue de Prony - Magenta, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 28.000 F/CFP pour 1 heure/semaine.
- Convention n° 2019/103 du 26 février 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Claire APPAGANOU, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Suzanne Russier, située 45, rue Olry – Vallée du Génie, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 56.000 F/CFP pour 2 heures/semaine.

- Convention n° 2019/141 du 28 février 2019 autorisant la mise à disposition, à titre gratuit, à l'association «Port Moselle Loisirs», pendant la période des vacances scolaires 2019 ainsi que tous les mercredis hors temps et vacances scolaires, de locaux des écoles primaires publiques de la Ville de Nouméa, pour l'organisation de centres de loisirs sans hébergement.
- Convention n° 2019/142 du 28 février 2019 autorisant la mise à disposition, à titre gratuit, à l'Association Calédonienne pour l'Animation et la Formation (ACAF), pendant la période des vacances scolaires 2019 ainsi que tous les mercredis hors temps et vacances scolaires, de locaux des écoles primaires publiques de la Ville de Nouméa, pour l'organisation de centres de loisirs sans hébergement.
- Convention n° 2019/150 du 7 mars 2019 autorisant la mise à disposition, à titre gratuit, à l'APE de l'école Michel Cacot, pendant la période scolaire 2019, de l'école primaire publique Michel Cacot, située 231, rue Armand Ohlen – Portes de Fer, pour l'organisation de manifestations (lotos, kermesses, fêtes de fin d'année, etc...).
- Convention n° 2019/151 du 8 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Sandra YAMAMOTO, Institutrice, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Henriette Gervolino, située 18, rue des Camélias – PK6, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 56.000 F/CFP pour 2 heures/semaine.
- Convention n° 2019/152 du 8 mars 2019 autorisant la mise à disposition, à titre gratuit, au Greta Inter-Provincial de Nouvelle-Calédonie, pendant la période scolaire 2019, de locaux des écoles primaires publiques de la Ville de Nouméa, pour la mise en place d'une activité périscolaire.
- Convention n° 2019/153 du 8 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Mademoiselle Virginie RUEDA, Institutrice, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Marie Havet, située 231, rue Arnold Daly – Magenta, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 56.000 F/CFP pour 2 heures/semaine.
- Convention n° 2019/154 du 8 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Stéphanie HELLIO, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Candide Koch, située 33, rue Taragnat – Vallée des Colons, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 56.000 F/CFP pour 2 heures/semaine.
- Convention n° 2019/155 du 8 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Monsieur Manuel TAVANT, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Marie Havet, située 231, rue Arnold Daly – Magenta, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 112.000 F/CFP pour 4 heures/semaine.

- Convention n° 2019/156 du 8 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Claire CHICPORTICH, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Christine Boletti, située 10, rue Steinmetz – Magenta, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 112.000 F/CFP pour 4 heures/semaine.
- Convention n° 2019/157 du 8 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Nathalie LONG, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Christine Boletti, située 10, rue Steinmetz – Magenta, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 112.000 F/CFP pour 4 heures/semaine.
- Convention n° 2019/158 du 8 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Christelle DOURNAUX, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Henriette Gervolino, située 18, rue des Camélias – PK6, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 56.000 F/CFP pour 2 heures/semaine.
- Convention n° 2019/159 du 8 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Aurélie GOVAN, Institutrice, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Christine Boletti, située 10, rue Steinmetz – Magenta, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 56.000 F/CFP pour 2 heures/semaine.
- Convention n° 2019/160 du 8 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Chrystelle LEMAITRE, Institutrice, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Henriette Gervolino, située 18, rue des Camélias – PK6, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 56.000 F/CFP pour 2 heures/semaine.
- Convention n° 2019/161 du 8 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Amandine AUTIN, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Fernande Leriche, située 13, rue Pierre Sauvan – Anse-Vata, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 56.000 F/CFP pour 2 heures/semaine.
- Convention n° 2019/161 du 8 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Stéphanie LOISEL, Institutrice, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Fernande Leriche, située 13, rue Pierre Sauvan – Anse-Vata, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 28.000 F/CFP pour 1 heure/semaine.

- Convention n° 2019/164 du 8 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Siegfried CLAUDE, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Ernest Risbec, située 19, rue du Commandant Rivière - Trianon, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 28.000 F/CFP pour 1 heure/semaine.
- Convention n° 2019/165 du 8 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Anne GRAUER, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Fernande Leriche, située 13, rue Pierre Sauvan – Anse-Vata, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 56.000 F/CFP pour 2 heures/semaine.
- Convention n° 2019/166 du 8 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Mademoiselle Aurélia CHAMPMOREAU, Institutrice, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Marie Havet, située 231, rue Arnold Daly – Magenta, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 112.000 F/CFP pour 4 heures/semaine.
- Convention n° 2019/167 du 8 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Mademoiselle Audrey MAZERON, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Marie Havet, située 231, rue Arnold Daly – Magenta, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 56.000 F/CFP pour 2 heures/semaine.
- Avenant 4 n° 2019/170 du 8 mars 2019 à la convention n° 2012/14 du 12 janvier 2012 autorisant la mise à disposition à la SARL «L'ANNEXE», pour une durée de dix ans à compter du 1^{er} février 2012, du café-glacier sis square Olry.
L'avenant a pour objet de réviser le loyer mensuel à la baisse et de le fixer à 300.000 F/CFP au lieu de 330.000 F/CFP, compte tenu des travaux du néobus et du départ du CHT.
- Avenant 4 n° 2019/171 du 8 mars 2019 à la convention n° 2010/87 du 18 février 2010 autorisant la mise à disposition à la Société «LA BUVETTE», pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} avril 2010, d'un local municipal affecté à l'exploitation de la buvette du marché municipal.
L'avenant a pour objet de proroger la location de deux ans, soit du 1^{er} avril 2019 jusqu'au 31 mars 2021. D'autre part, le preneur devra prendre en charge, durant la période prorogée, les frais d'électricité et d'eau du local (pavillon I) pour le stockage et entretenir l'espace extérieur dudit local.
- Convention n° 2019/177 du 8 mars 2019 autorisant la mise à disposition, à titre gratuit, à l'association «AUTISM'ESPOR», pendant la période des vacances scolaires 2019, de locaux de l'école maternelle Les Pensées, située 2, Impasse Les Pensées – Magenta, pour l'organisation de centres de loisirs sans hébergement.

- Convention n° 2019/180 du 12 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Madame France CAMBON, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Yvonne Dupont, située 38, rue Paddon - Receiving, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 28.000 F/CFP pour 1 heure/semaine.
- Convention n° 2019/181 du 12 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Florence ALAUX, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Yvonne Dupont, située 38, rue Paddon - Receiving, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 28.000 F/CFP pour 1 heure/semaine.
- Bail n° 2019/186 du 14 mars 2019 autorisant la location à Madame Malia MAITUKU d'un emplacement de parking automobile situé dans l'ensemble immobilier dénommé Parking Clémenceau, situé rue Georges Clémenceau – Centre-Ville, pour une durée allant du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2019, renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel de 11.500 F/CFP.
- Bail n° 2019/187 du 14 mars 2019 autorisant la location à la SELARL AUDIT EXPERTISE CALEDONIE de trois emplacements de parking automobile situés dans l'ensemble immobilier dénommé Parking Clémenceau, situé rue Georges Clémenceau – Centre-Ville, pour une durée allant du 1^{er} mars 2019 au 31 décembre 2019, renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel de 11.500 F/CFP par emplacement.
- Convention n° 2019/188 du 14 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Marie-Caroline NACERI, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Ernest Risbec, située 19, rue du Commandant Rivière - Trianon, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 112.000 F/CFP pour 4 heures/semaine.
- Convention n° 2019/189 du 14 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Monsieur Frédéric VAUTRIN, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Antoinette Charbonneaux, située 1, rue André Rolly - Magenta, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 28.000 F/CFP pour 1 heure/semaine.
- Convention n° 2019/190 du 14 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Christie VERAN, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Frédéric Surleau, située 5, rue Surleau – Centre-Ville, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 56.000 F/CFP pour 2 heures/semaine.

- Convention n° 2019/190 du 14 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Stéphanie GRAATZ, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Frédéric Surleau, située 5, rue Surleau – Centre-Ville, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 112.000 F/CFP pour 4 heures/semaine.
- Convention n° 2019/192 du 14 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Fauve PUJOL, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Frédéric Surleau, située 5, rue Surleau – Centre-Ville, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 56.000 F/CFP pour 2 heures/semaine.
- Convention n° 2019/195 du 19 mars 2019 autorisant la mise à disposition, à titre gratuit, à l'APE de l'école Yvonne Dupont, pendant la période scolaire 2019, de l'école primaire publique Yvonne Dupont, située 38, rue Paddon - Receiving, pour l'organisation de manifestations (lotos, kermesses, fêtes de fin d'année, etc...).
- Convention n° 2019/196 du 19 mars 2019 autorisant la mise à disposition, à titre gratuit, à l'APE de l'école Albert Perraud, pendant la période scolaire 2019, de l'école primaire publique Albert Perraud, située 3, rue Henri Baudoeuf – Magenta Aéroport, pour l'organisation de manifestations (lotos, kermesses, fêtes de fin d'année, etc...).
- Convention n° 2019/197 du 19 mars 2019 autorisant la mise à disposition, à titre gratuit, à l'APE de l'école Mathilde Broquet, pendant la période scolaire 2019, de l'école primaire publique Mathilde Broquet, située 24, rue Pierre Artigue – Magenta Aéroport, pour l'organisation de manifestations (lotos, kermesses, fêtes de fin d'année, etc...).
- Convention n° 2019/198 du 19 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Valérie VERGES, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Frédéric Surleau, située 5, rue Surleau – Centre-Ville, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 112.000 F/CFP pour 4 heures/semaine.
- Convention n° 2019/199 du 21 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Monsieur Louis WAISHITINE, Professeur des écoles, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Guy Champmoreau, située 17, rue Pascal Sihaze – N'Géa, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 56.000 F/CFP pour 2 heures/semaine.
- Convention n° 2019/200 du 21 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Monsieur Arnaud LLAMBRICH, Instituteur, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Antoinette Charbonneaux, située 1, rue André Rolly - Magenta, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 112.000 F/CFP pour 4 heures/semaine.

- Convention n° 2019/201 du 21 mars 2019 autorisant la mise à disposition à Madame Christelle DEPRE, Institutrice, pendant la période scolaire du 25 février 2019 au 13 décembre 2019 (soit 35 semaines), d'une salle de classe de l'école primaire publique Guy Champmoreau, située 17, rue Pascal Sihaze – N'Géa, pour la mise en place d'une activité périscolaire, moyennant un tarif horaire de 800 F/CFP, soit une redevance annuelle de 56.000 F/CFP pour 2 heures/semaine.
- Convention n° 2019/210 du 26 mars 2019 autorisant la mise à disposition, à titre gratuit, à l'APE de l'école Suzanne Russier, pendant la période scolaire 2019, de l'école primaire publique Suzanne Russier, située 45, rue Olry – Vallée du Génie, pour l'organisation de manifestations (lotos, kermesses, fêtes de fin d'année, etc...).
- Convention n° 2019/213 du 29 mars 2019 autorisant la mise à disposition, à titre gratuit, à l'APE de l'école Marguerite Carlier, pendant la période scolaire 2019, de l'école primaire publique Marguerite Carlier, située 14, rue Bougainville – Faubourg Blanchot, pour l'organisation de manifestations (lotos, kermesses, fêtes de fin d'année, etc...).

II - DECISIONS DE CREER DES REGIES COMPTABLES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX
(Article L 122-20 – alinéa 7)

- Arrêté n° 2019/202 du 21 mars 2019 abrogeant l'arrêté n° 2018/946 du 18 décembre 2018 et portant création d'une régie de recettes au Centre Aquatique de Nouméa de la Ville de Nouméa.

III - DECISIONS DE PRONONCER LA DELIVRANCE ET LA REPRISE DES CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES
(Article L 122-20 – alinéa 8)

- Arrêté n° 2019/33 du 29 janvier 2019 modifiant l'arrêté n° 1997/374 du 3 juin 1997 attribuant une concession de terrain dans un cimetière communal.
La modification porte sur le changement de noms. La concession est attribuée à Monsieur Michel OUASSETTE et Madame Sonia KLING au lieu de Monsieur et Madame Michel OUASSETTE, suite à leur divorce.
- Arrêté n° 2019/178 du 12 mars 2019 attribuant une concession de terrain dans un cimetière communal à Madame Sononefa HEAFALA née MULIAVA.
- Arrêté n° 2019/179 du 12 mars 2019 attribuant une concession de terrain dans un cimetière communal à Monsieur Muliloto Joseph HEAFALA.

IV - DECISIONS D'ALIENER DE GRE A GRE DE BIENS MOBILIERS JUSQU'A 545.760 F/CFP
(Article L 122-20 – alinéa 10)

- Arrêté n° 2019/104 du 26 février 2019 autorisant la cession, à titre gratuit, de divers bureaux réformés par la Ville de Nouméa à l'association CHIC.

V - DECISIONS DE FIXER LES HONORAIRES DES AVOCATS, NOTAIRES, AVOUES, HUISSIERS DE JUSTICE ET EXPERTS ET D'INTENTER AU NOM DE LA COMMUNE LES ACTIONS EN JUSTICE
(Article L 122-20 – alinéas 11 & 15)

1) AFFAIRES TRAITEES PAR LES AVOCATS :

- Arrêté n° 2019/21 du 21 janvier 2019 autorisant le paiement d'une somme de 429.594 F/CFP à la SCP D'AVOCATS SEBAN & ASSOCIES, en honoraires, pour une consultation juridique sur le renouvellement de la concession d'électricité.
- Arrêté n° 2019/23 du 21 janvier 2019 autorisant le paiement d'une somme de 429.594 F/CFP à la SCP D'AVOCATS SEBAN & ASSOCIES, en honoraires, dans l'affaire qui oppose la Ville de Nouméa à Monsieur Raymond BOGEY.
- Arrêté n° 2019/56 du 8 février 2019 modifiant l'arrêté n° 2019/23 du 21 janvier 2019 autorisant le paiement d'une somme de 429.594 F/CFP à la SCP D'AVOCATS SEBAN & ASSOCIES, en honoraires, dans l'affaire qui oppose la Ville de Nouméa à Monsieur Raymond BOGEY.
La modification porte sur l'affaire qui oppose la Ville de Nouméa à Monsieur Jacques BAUDIS au lieu de Monsieur Raymond BOGEY.
- Arrêté n° 2019/144 du 5 mars 2019 autorisant le paiement d'une somme de 429.594 F/CFP à la SCP D'AVOCATS SEBAN & ASSOCIES, en honoraires, pour une consultation juridique sur le renouvellement de la concession d'électricité.
- Arrêté n° 2019/145 du 5 mars 2019 autorisant le paiement d'une somme de 386.634 F/CFP à la SCP D'AVOCATS SEBAN & ASSOCIES, en honoraires, dans l'affaire qui oppose la Ville de Nouméa à Madame Meketilitte CUER.

2) PAIEMENT D'HONORAIRES D'HUISSIERS ET COMMISSAIRES ENQUETEURS ET AUTRES :

- Arrêté n° 2019/19 du 21 janvier 2019 autorisant le paiement d'une somme de 14.045 F/CFP à la SCP BURIGNAT-LESSON-BURIGNAT, en honoraires, pour un procès-verbal de remise de lettre effectué le 11 décembre 2018
- Arrêté n° 2019/20 du 21 janvier 2019 autorisant le paiement d'une somme de 19.345 F/CFP à la SCP BURIGNAT-LESSON-BURIGNAT, en honoraires, pour un procès-verbal de remise de lettre effectué le 20 décembre 2018
- Arrêté n° 2019/22 du 21 janvier 2019 autorisant le paiement d'une somme de 14.045 F/CFP à la SCP BURIGNAT-LESSON-BURIGNAT, en honoraires, pour un procès-verbal de remise de lettre effectué le 2 janvier 2019
- Arrêté n° 2019/24 du 21 janvier 2019 autorisant le paiement d'une somme de 13.060 F/CFP à la SCP BURIGNAT-LESSON-BURIGNAT, en honoraires, pour un procès-verbal de remise de lettre effectué le 2 janvier 2019
- Arrêté n° 2019/54 du 8 février 2019 autorisant le paiement d'une somme de 39.750 F/CFP à la SCP BURIGNAT-LESSON-BURIGNAT, en honoraires, pour un procès-verbal de remise de constat effectué le 21 novembre 2018

- Arrêté n° 2019/55 du 8 février 2019 autorisant le paiement d'une somme de 13.060 F/CFP à la SCP BURIGNAT-LESSON-BURIGNAT, en honoraires, pour un procès-verbal de remise de remises de lettre effectué le 31 janvier 2019.
- Arrêté n° 2019/57 du 8 février 2019 autorisant le paiement d'une somme de 8.820 F/CFP à la SCP BURIGNAT-LESSON-BURIGNAT, en honoraires, pour un procès-verbal de remise de remises de signification effectué le 16 janvier 2019.

3) ACTIONS EN JUSTICE – AFFAIRES TRAITEES PAR LE SERVICE JURIDIQUE ET DU CONTENTIEUX

- Affaire Monsieur et/ou Madame Nicolas Jo MOLKO
Le Maire, représenté par Madame Déborah NGUYEN, Juriste Conseil et Contentieux, a présenté le 5 mars 2019 une délibération au nom de la Ville de Nouméa, dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur et/ou Madame Nicolas Jo MOLKO devant le Tribunal Administratif de la Nouvelle-Calédonie.
- Affaire Madame Carole RENOUEL
Le Maire, représenté par Madame Déborah NGUYEN, Juriste Conseil et Contentieux, a présenté le 7 mars 2019 un mémoire au nom de la Ville de Nouméa, dans l'affaire qui l'oppose à Madame Carole RENOUEL devant le Tribunal Administratif de la Nouvelle-Calédonie.
- Affaire Monsieur et/ou Madame Nicolas JO MOLKO
Le Maire, représenté par Madame Déborah NGUYEN, Juriste Conseil et Contentieux, a présenté le 19 mars 2019 une délibération au nom de la Ville de Nouméa, dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur et/ou Madame Nicolas Jo MOLKO devant le Tribunal Administratif de la Nouvelle-Calédonie.
- Affaire Jean-François AUCORDIER
Le Maire, représenté par Madame Claire BOUTET, Juriste Conseil et Contentieux, a présenté le 4 janvier 2019 un mémoire en défense au nom de la Ville de Nouméa, dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur Jean-François AUCORDIER devant le Tribunal Administratif de la Nouvelle-Calédonie.
- Affaire Jean-François AUCORDIER
Le Maire, représenté par Madame Claire BOUTET, Juriste Conseil et Contentieux, a présenté le 31 janvier 2019 un mémoire en défense au nom de la Ville de Nouméa, dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur Jean-François AUCORDIER devant le Tribunal Administratif de la Nouvelle-Calédonie.
- Affaire Madame Sophie DO
Le Maire, représenté par Monsieur Bruno PANAYE, Chef du Service Juridique et du Contentieux, a présenté le 18 janvier 2019 un mémoire en défense au nom de la Ville de Nouméa, dans l'affaire qui l'oppose à Madame Sophie DO devant le Tribunal Administratif de la Nouvelle-Calédonie.
- Affaire SARL LATITUDE SUD
Le Maire, représenté par Monsieur Bruno PANAYE, Chef du Service Juridique et Contentieux, a présenté le 4 mars 2019 un mémoire en défense au nom de la Ville de Nouméa, dans l'affaire qui l'oppose à la SARL LATITUDE SUD devant le Tribunal Administratif de la Nouvelle-Calédonie.

- Affaire Madame Sophie DO

Le Maire, représenté par Monsieur Bruno PANAYE, Chef du Service Juridique et du Contentieux, a présenté le 25 mars 2019 un mémoire en défense au nom de la Ville de Nouméa, dans l'affaire qui l'oppose à Madame Sophie DO devant le Tribunal Administratif de la Nouvelle-Calédonie.

- Affaire Syndicat des Copropriétaires du 1^{er} rue Marx Lang

Le Maire, représenté par Madame Severine BAZIN, Juriste Conseil et Contentieux, a présenté le 1^{er} février 2019 un mémoire en défense au nom de la Ville de Nouméa, dans l'affaire qui l'oppose au Syndicat des Copropriétaires du 1^{er} rue Marx LANG, devant le Tribunal Administratif de la Nouvelle-Calédonie.

VI - DECISIONS D'INSTRUIRE ET DE DELIVRER EN AGISSANT AU NOM DE LA COMMUNE LES AUTORISATIONS ET LES ACTES RELATIFS AUX CONSTRUCTIONS, AUX AMENAGEMENTS ET AUX DEMOLITIONS DANS LES CONDITIONS FIXEES PAR LA REGLEMENTATION APPLICABLE LOCALEMENT ET D'EXERCER AU NOM DE LA COMMUNE LES DROITS DE PREEMPTION DEFINIS PAR LES REGLEMENTS D'URBANISME

(Article L 122-20 – alinéas 17 et 18)

- Arrêté n° 2019/04 du 10 janvier 2019 portant autorisation de construire à la SARL CANTINE DE LA BAIE
- Arrêté n° 2019/05 du 10 janvier 2019 portant autorisation de construire à Madame Nathalie TRAN et Monsieur Philippe TEYSSIER
- Arrêté n° 2019/08 du 15 janvier 2019 portant autorisation de construire à la SARL CALEDONIENNE DE FORME
- Arrêté n° 2019/11 du 16 janvier 2019 portant autorisation de construire à la SCI ANNOMA
- Arrêté n° 2019/12 du 16 janvier 2019 portant autorisation de construire à Monsieur Gérard FUKOUARA
- Arrêté n° 2019/13 du 17 janvier 2019 modifiant l'arrêté n° 2011/500 du 12 mai 2011 portant autorisation de construire à Monsieur Olivier MILOUD
- Arrêté n° 2019/14 du 17 janvier 2019 portant modification de l'arrêté n° 2018/799 du 23 octobre 2018 portant retrait de l'autorisation de construire à la SCI DUO
- Arrêté n° 2019/15 du 18 janvier 2019 accordant une autorisation de division de parcelle à la SARL CABINET CELTIS, géomètre
- Arrêté n° 2019/16 du 18 janvier 2019 modifiant l'arrêté n° 2013/692 du 6 août 2013 portant autorisation de construire à la SAS PHP
- Arrêté n° 2019/17 du 21 janvier 2019 portant autorisation de construire à Monsieur et Madame Benoit et Aurélie COLOMIES
- Arrêté n° 2019/25 du 22 janvier 2019 portant autorisation de construire à Monsieur Erwann DAVID et Madame Katia FACIO
- Arrêté n° 2019/26 du 24 janvier 2019 portant autorisation de construire à la SARL FH
- Arrêté n° 2019/27 du 24 janvier 2019 portant autorisation de construire à la SNC PM PROMOTION
- Arrêté n° 2019/28 du 25 janvier 2019 modifiant l'arrêté n° 2017/992 du 28 novembre 2017 portant autorisation de construire à la SCI POOL
- Arrêté n° 2019/29 du 28 janvier 2019 portant transfert de l'autorisation de construire n° 2018/524 du 3 juillet 2018 de la SARL TOP 3 à la SOCIETE LJM PROMOTION
- Arrêté n° 2019/30 du 28 janvier 2019 portant non opposition à la déclaration préalable du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES – SDC M'BORE
- Arrêté n° 2019/32 du 29 janvier 2019 portant autorisation de construire à la SCI MONTESSORI
- Arrêté n° 2019/35 du 30 janvier 2019 portant modification de l'autorisation de construire à la SARL SIGN

- Arrêté n° 2019/36 du 30 janvier 2019 portant autorisation de construire au GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE - DAPM
- Arrêté n° 2019/37 du 31 janvier 2019 portant autorisation de construire à la SCI PHENIX
- Arrêté n° 2019/38 du 31 janvier 2019 portant autorisation de construire à la SCI WATT PLACE
- Arrêté n° 2019/39 du 31 janvier 2019 portant non opposition à la déclaration préalable de la SAS SIDAPS
- Arrêté n° 2019/40 du 31 janvier 2019 portant autorisation de construire à la SARL SH
- Arrêté n° 2019/41 du 5 février 2019 accordant une autorisation de division en propriété de lots bâtis à la SELARL Frédéric OXFORD, géomètre
- Arrêté n° 2019/42 du 5 février 2019 relatif à la demande de certificat de conformité du lotissement dénommé Cœur de Nouville – Heliomarine, sis section Nouvelle – Commune de Nouméa, présentée par la SAS HOLDING RESORT DEVELOPPEMENT
- Arrêté n° 2019/43 du 5 février 2019 portant autorisation de construire à Monsieur Temau TEHEI et Madame Marie-Amélie MOLIA
- Arrêté n° 2019/44 du 6 février 2019 portant autorisation de construire à la SARL LITTLE ITALY
- Arrêté n° 2019/45 du 6 février 2019 portant autorisation de construire à L'ARCHIDIOCESE DE NOUMEA
- Arrêté n° 2019/50 du 6 février 2019 portant refus de l'autorisation de construire à la SCI VERDE
- Arrêté n° 2019/51 du 7 février 2019 portant non opposition à la déclaration préalable de Monsieur Jean-Luc HOANG
- Arrêté n° 2019/58 du 8 février 2019 portant modification de l'autorisation de construire n° 2018/1027 du 28 décembre 2018 à la SARL PACIFIC MANAGEMENT
- Arrêté n° 2019/59 du 8 février 2019 portant autorisation de construire à la SARL PCS
- Arrêté n° 2019/60 du 11 février 2019 portant non opposition à la déclaration préalable de la SARL ROYAL MOTORS
- Arrêté n° 2019/61 du 11 février 2019 portant autorisation de construire à Monsieur Patrick GUILLON
- Arrêté n° 2019/62 du 11 février 2019 portant autorisation de construire à Monsieur et Madame Jimmy et Sylvie MENE
- Arrêté n° 2019/63 du 12 février 2019 portant transfert de l'autorisation de construire n° 2018/670 du 11 septembre 2018 de la SARL AC PROMOTION à la SARL SD PROMOTION
- Arrêté n° 2019/64 du 12 février 2019 modifiant l'arrêté n° 2014/1313 du 3 décembre 2014 portant autorisation de construire à Monsieur Thomas DURAND et Madame Marine BELIN
- Arrêté n° 2019/65 du 13 février 2019 portant non opposition à la déclaration préalable de Monsieur Maël FOURNIER et Madame Céline RIOU
- Arrêté n° 2019/66 du 13 février 2019 portant refus de l'autorisation de construire à Monsieur Yannick MOREAU
- Arrêté n° 2019/67 du 13 février 2019 portant non opposition à la déclaration préalable de Monsieur Christophe GEVRIN
- Arrêté n° 2019/68 du 13 février 2019 portant autorisation de construire à Monsieur et Madame Yan et Christine OLIVEAU
- Arrêté n° 2019/69 du 13 février 2019 portant non opposition à la déclaration préalable de la SNC AGENCE GENERALE
- Arrêté n° 2019/70 du 13 février 2019 portant autorisation de construire à la SARL BLUE HORIZON et la SAS A. GABRIEL
- Arrêté n° 2019/72 du 13 février 2019 modifiant l'arrêté n° 2011/475 du 3 mai 2011 portant autorisation de construire à la SARL NTD ONE
- Arrêté n° 2019/73 du 19 février 2019 portant autorisation de construire à la SCI MEDISUD NORD OUEST 4

- Arrêté n° 2019/74 du 20 février 2019 modifiant l'arrêté n° 2017/111 du 1^{er} mars 2017 portant autorisation de construire à la SCI HARPO
- Arrêté n° 2019/75 du 20 février 2019 portant autorisation de construire à Monsieur Bernard MEDUS
- Arrêté n° 2019/76 du 20 février 2019 portant non opposition à la déclaration préalable de la SARL JACK CHATELIN IMMOBILIER
- Arrêté n° 2019/77 du 26 février 2019 portant autorisation de construire à la SARL PROMOBAT DEVELOPPEMENT
- Arrêté n° 2019/78 du 26 février 2019 portant refus de l'autorisation de construire à la SCI EKMP
- Arrêté n° 2019/79 du 26 février 2019 portant non opposition à la déclaration préalable de Monsieur Nicolas ROUSSEAU
- Arrêté n° 2019/80 du 26 février 2019 portant autorisation de construire à la SARL HTDT
- Arrêté n° 2019/81 du 26 février 2019 portant autorisation de construire à la VILLE DE NOUMEA
- Arrêté n° 2019/82 du 26 février 2019 portant autorisation de construire à Monsieur et Madame Richard et Thi Xuan Ha LEDANT
- Arrêté n° 2019/83 du 26 février 2019 portant autorisation de construire à la SARL AQUARAMA
- Arrêté n° 2019/84 du 26 février 2019 modifiant l'arrêté n° 2015/725 du 16 juin 2015 portant autorisation de construire à la SARL AUBADE
- Arrêté n° 2019/85 du 26 février 2019 portant autorisation de construire à Messieurs Pierre Marcel et Alain PASCAUD
- Arrêté n° 2019/86 du 26 février 2019 portant autorisation de construire à la SARL PACIFIC MANAGEMENT
- Arrêté n° 2019/87 du 26 février 2019 accordant une autorisation de division de parcelle à Monsieur Leonel GONCALVES, géomètre
- Arrêté n° 2019/88 du 26 février 2019 portant autorisation de construire à Monsieur Vadim MAIKOVSKY et Madame Stéphanie D'ALBA épouse MAIKOVSKY
- Arrêté n° 2019/89 du 26 février 2019 portant autorisation de construire à Monsieur et Madame Loïc et François LE MOING
- Arrêté n° 2019/146 du 5 mars 2019 portant autorisation de construire à Monsieur Jean-Luc DELEM
- Arrêté n° 2019/147 du 5 mars 2019 modifiant l'arrêté n° 2017/7 du 10 janvier 2017 portant autorisation de construire à Monsieur et Madame Guillaume et Magali METAYER
- Arrêté n° 2019/148 du 5 mars 2019 portant autorisation de construire au MINISTERE DES ARMEES
- Arrêté n° 2019/149 du 7 mars 2019 portant autorisation de construire à Monsieur Pascal BUIGUES
- Arrêté n° 2019/168 du 8 mars 2019 portant non opposition à la déclaration préalable de la DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE EN NOUVELLE-CALEDONIE
- Arrêté n° 2019/169 du 8 mars 2019 portant autorisation de construire à Madame Laura JASZCZYSZYN
- Arrêté n° 2019/172 du 11 mars 2019 portant autorisation de construire à la VILLE DE NOUMEA
- Arrêté n° 2019/173 du 11 mars 2019 portant autorisation de construire à la SCI RGLA
- Arrêté n° 2019/174 du 11 mars 2019 accordant une autorisation de détachement et rattachement de parcelle à la SARL THEOME, géomètre
- Arrêté n° 2019/175 du 11 mars 2019 portant transfert de l'autorisation de construire n° 2017/854 du 9 novembre 2017 de la SEM AGGLO à la SAS EHPAD DE TINA
- Arrêté n° 2019/176 du 11 mars 2019 accordant une autorisation de division de parcelles à la DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES TRANSPORTS TERRESTRES - DITTT

- Arrêté n° 2019/182 du 13 mars 2019 portant refus de l'autorisation de construire à la SCI ATTIQUE 33
- Arrêté n° 2019/183 du 13 mars 2019 portant autorisation de construire au CENTRE HIPPIQUE DE LA GOURMETTE
- Arrêté n° 2019/184 du 14 mars 2019 accordant une autorisation de division en propriété de lots bâtis à la DIRECTION DU FONCIER ET DE L'AMENAGEMENT DE LA PROVINCE SUD
- Arrêté n° 2019/185 du 14 mars 2019 portant autorisation de construire à Monsieur Marc GASTALDI
- Arrêté n° 2019/193 du 15 mars 2019 accordant une autorisation de détachement et rattachement de parcelle à la SARL THEOME, géomètre
- Arrêté n° 2019/194 du 19 mars 2019 portant autorisation de construire à Monsieur Viet Thinh DINH et Madame Thi To My DO
- Arrêté n° 2019/203 du 21 mars 2019 portant autorisation de construire à Monsieur et Madame Didier et Anne BEAUMONT
- Arrêté n° 2019/204 du 22 mars 2019 modifiant l'arrêté n° 2017/747 du 28 septembre 2017 portant autorisation de construire à la SCI POOL
- Arrêté n° 2019/205 du 22 mars 2019 portant non opposition à la déclaration préalable de Monsieur Alain DOAN
- Arrêté n° 2019/206 du 22 mars 2019 portant autorisation de construire à la CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT
- Arrêté n° 2019/207 du 22 mars 2019 portant autorisation de construire à la DIRECTION DE L'AVIATION CIVILE EN NOUVELLE-CALEDONIE
- Arrêté n° 2019/208 du 25 mars 2019 portant refus de l'autorisation de construire à la SARL ALTHYS CONSTRUCTIONS
- Arrêté n° 2019/209 du 26 mars 2019 modifiant l'arrêté n° 2018/549 du 19 juillet 2018 portant autorisation de détachement et rattachement de parcelle à la DIRECTION DU FONCIER ET DE L'AMENAGEMENT, géomètre
- Arrêté n° 2019/211 du 27 mars 2019 portant autorisation de construire à Monsieur Laurent BLAIZE
- Arrêté n° 2019/212 du 27 mars 2019 portant refus de l'autorisation de construire à la SOCIETE NOUMEA PROPERTIES
- Arrêté n° 2019/214 du 29 mars 2019 portant refus de prorogation de l'autorisation de construire n° 2016/541 du 16 avril 2016 accordée à la SARL BRISUD
- Arrêté n° 2019/215 du 29 mars 2019 portant autorisation de construire à la SARL CHOCOLATS MORAND
- Arrêté n° 2019/216 du 29 mars 2019 portant autorisation de construire à la SARL O'RIZON

*
* *
*

Il est rappelé que tous les arrêtés, conventions et baux ci-dessus mentionnés sont publiés au registre des délibérations et accessibles à toute personne qui en fait la demande.

Nouméa, le 13 mai 2019

Le Maire,
Sonia Lagarde
Sonia LAGARDE

